
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.02PR**

concernant

**la demande d'un crédit d'investissement de CHF 715'000.-
pour la restructuration de l'éclairage public
et des alimentations électriques événementielles du Centre historique**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 10 février et 8 mars 2016.

Elle était composée le 10 février de Mesdames Claire-Lise DETREY et Claude-Anne JAQUIER et Messieurs Pascal GAFNER, François GILLET, Christian GIROUD, Jean-Louis KLAUS, Walter MÜLLER et du soussigné, désigné rapporteur. Pour la séance du 8 mars, M. Boris RICHARD a remplacé Mme Claire-Lise DETREY, M. Eric BAUDIN a remplacé M. Pascal GAFNER, et Mme Claude-Anne JAQUIER était excusée.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Marianne SAVARY, de M. Philippe GENDRET, chef du Service des énergies, de M. Jean-Marc SUTTERLET, chef du projet, de M. André FAVRE, responsable coordination des travaux, ainsi que de M. Jean-François SUTTERLET, responsable des bâtiments à URBAT. Nous les remercions pour leurs explications et pour leurs réponses aux questions de la Commission.

Généralités

Le présent préavis part du constat que l'éclairage public du centre historique doit être renouvelé : l'entretien des lampadaires actuels est coûteux, certains endroits sont insuffisamment éclairés (les ruelles transversales notamment) alors qu'à d'autres endroits, le voisinage est dérangé par la lumière qui rentre par leurs fenêtres. A cela s'ajoute le fait que l'éclairage actuel du centre-ville est gourmand en énergie : à lui seul, il compte pour 1/7 du total de l'éclairage de la Ville.

Le projet présenté ici se veut novateur. Il se caractérise par l'abandon du style faux-vieux et un changement de paradigme au niveau de l'éclairage lui-même : afin de lutter contre la pollution lumineuse et d'effectuer des économies d'énergie, l'éclairage serait directif, c'est à dire dirigé contre le sol et non plus omnidirectionnel. Ainsi, les façades des bâtiments ne seraient plus éclairées directement. A ceci s'ajoute le concept de l'éclairage dynamique : si personne ne se trouve dans la rue, la lumière est réduite et, au passage d'une personne, un système de détection de présence allume les lampadaires pour une courte durée. Ce système dynamique ainsi que l'utilisation de la technologie LED permettraient une réduction drastique de la consommation d'énergie. Les chiffres communiqués à la Commission à cet égard sont éloquentes : la facture annuelle d'énergie passerait d'un montant de CHF 28'800.-¹ à seulement CHF 1'850.-², et ceci sans même la prise en compte du système dynamique.

¹ gaz 60kW x 4100h à env. 10cts + électricité 5.7kW x 4100h à env. 18cts

² électricité 2.5kW x 4100h à env. 18cts

Design : l'abandon du style faux-vieux

Malgré l'aspect vintage, le design des lampadaires actuels est arbitraire et ne correspond pas à la même période que l'ensemble des bâtiments. En effet, au fil des rénovations successives, les maisons du Centre historique représentent une multitude d'architectures d'époques différentes.

Plutôt que d'essayer de trouver des lampadaires dont le design serait de la même époque que l'architecture environnante, le choix est fait d'un mobilier aux lignes très épurées qui ne feront pas concurrence aux immeubles d'époque.

La Commission a pu observer un prototype du lampadaire choisi, un « monolithe » gris (photo ci-contre). Plusieurs membres de la Commission trouvent cet objet inesthétique et auraient préféré une structure plus élégante, plus fine et plus discrète. Néanmoins, la majorité des commissaires pense que ce choix peut atteindre son but, c'est à dire, mettre en valeur l'architecture sans lui faire concurrence et compte sur le SEY pour choisir la meilleure option concernant la forme définitive ainsi que la couleur de l'objet.



Actuellement, plusieurs modèles de lampadaires cohabitent. Le renouvellement envisagé permettrait une homogénéisation du mobilier d'éclairage dans toute la Ville historique.

Multifonctionnalité

Il est prévu d'équiper les lampadaires « monolithes » de prises électriques pour les besoins des divers événements qui ont lieu dans la Ville historique. Grâce à cela, il n'y aura, en règle générale, plus besoin d'armoires d'alimentations provisoires. De plus, les lampadaires feront également office de point d'accès pour des applications multimédia puisqu'ils seront reliés au réseau de fibre optique. Les modalités ou exemples concrets d'utilisation restent à définir.

S'il serait techniquement aussi possible d'implanter des bornes Wifi dans ces structures, cette réalisation n'est pas prévue pour l'instant.

Coordination avec d'autres travaux

Plusieurs réfections ou réalisations nouvelles étant prévues dans le Centre historique, la modification de l'éclairage public serait opérée en coordination avec les travaux de réfection du pavage (PR.15.08), la pose des bornes escamotables de contrôle d'accès (PR.13.21), la pose de bornes événementielles (PR.15.34), la suppression des réverbères et la sécurisation des branchements de gaz (PR.15.35) ainsi que les interventions de Swisscom liées à la fibre optique.

Monuments historiques

Contrairement à l'Ancienne Poste, sur laquelle un éclairage « intrusif » (sur le bâtiment) a été posé, l'éclairage de l'Hôtel de Ville et du Temple se ferait de façade : des projecteurs spécifiques seraient montés sur l'arrière des lampadaires « monolithes » de la Place Pestalozzi, ceci, en accord avec le Service des Monuments historiques cantonal.

Éclairage et diffusion lumineuse

Lors de la première séance, un prototype haut de 3 mètres a été présenté à la Commission. Or, de l'avis de plusieurs commissaires, l'éclairage était inconfortable, la sensation d'éblouissement étant trop forte en se tenant près du lampadaire et la couleur choisie étant trop froide. Ce prototype ne représentant pas les conditions réelles d'utilisation, une deuxième séance a été organisée avec des lampes fixées à la hauteur réelle envisagée (environ 4m) ainsi qu'avec différentes lentilles de diffusion et différentes couleurs de LED. Cette deuxième démonstration a permis de constater l'importance du choix du matériel et des réglages afin d'obtenir un éclairage satisfaisant.

Vœux

La Commission émet le vœu que le SEY procède à tous les tests nécessaires avant l'installation définitive des nouveaux lampadaires. En particulier, elle émet le vœu que les lampadaires soient pourvus de lentilles satinées (car elles fournissent une lumière plus diffuse et plus supportable lorsqu'on se trouve juste dessous), que la couleur de la lumière soit assez chaude (tirant plutôt sur le jaune que le bleu) et qu'un revêtement anti tag soit appliqué aux lampadaires.

Conclusions :

Ce préavis de renouvellement de l'éclairage public du Centre historique marque un changement profond de philosophie. L'éclairage directif des rues (et non des façades), l'utilisation de la technologie LED ainsi que du système dynamique avec détection de mouvement rendent ce projet novateur et audacieux. Le design des lampadaires ne peut évidemment pas plaire à tous, mais, pour peu que les réglages adaptés soient trouvés, ce nouvel éclairage du Centre historique pourrait agréablement remplir sa fonction et apporter une touche de modernité aux architectures anciennes de notre Cité. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Thomas Jenni
Premier membre, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 3 avril 2016